

République Française
Département
Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 4 avril 2025

**Date de la
convocation**
31/03/2025

Date d'affichage
31/03/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

Réf : 2025_011

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire :
Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le **11 AVR. 2025**

L'an 2025 et le 4 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie ; MM FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Christian FERRAND), DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), JOUAN Séverine (a donné pouvoir à Magalie CACHO), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à Philippe SARREAU)

Secrétaire de séance : M Thomas MILLIET

Approbation du Compte de Gestion de la commune 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion communal dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

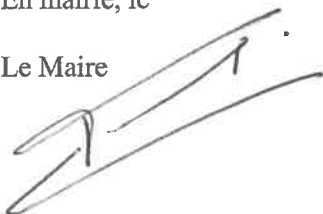
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le

Le Maire



Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le 11 AVR. 2025